

REGLEMENT
CHALLENGE FOOT A 11
PLOUGASTEL FOOTBALL CLUB



ARTICLE 1 : A l'initiative du PLOUGASTEL FC, le tournoi U13 (enfants nés en 2005 ou 2006) en formule « football à 11 » se déroulera sur deux jours en 2018. Le samedi 21 avril ainsi que le dimanche 22 avril au complexe sportif de Kerbrat à Plougastel-Daoulas. (21 rue de Kerbrat, 29470 Plougastel-Daoulas)

ARTICLE 2 : L'organisation du tournoi est confiée à deux commissions : sportive et animation, soit huit personnes. Le comité directeur du PLOUGASTEL FC est également en appui pour le bon fonctionnement de cette manifestation.

ARTICLE 3 : Le tournoi se déroulera sur un seul niveau de compétition. Chaque équipe participante devra présenter 16 joueurs obligatoirement et maximum 3 dirigeants. Aucune dérogation sur un effectif supérieur ne sera accordée.

ARTICLE 4 : Les équipes inscrites, au nombre de 16, seront réparties par poules de quatre. Formule championnat. Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour les poules principales. Les deux derniers en poules consolantes. Toujours en formule championnat. Suite à ces poules, nous jouerons (sur deux terrains) :

<u>Terrain 1</u>	<u>Terrain 2</u>
- 7 ^{ème} place (4 ^{ème} – 4 ^{ème} principale)	- 15 ^{ème} place (4 ^{ème} – 4 ^{ème} consolante)
- 5 ^{ème} place (3 ^{ème} – 3 ^{ème} principale)	- 13 ^{ème} place (3 ^{ème} – 3 ^{ème} consolante)
- 3 ^{ème} place (2 nd – 2 nd principale)	- 11 ^{ème} place (2 nd – 2 nd consolante)
- FINALE CONSOLANTE	
- FINALE PRINCIPALE	

ARTICLE 5 : Chaque équipe s'engage à participer à la photographie officielle par équipe et la photographie générale.

ARTICLE 6 : Chaque équipe devra faire connaître, avant le début des rencontres la liste des participants et des responsables.

ARTICLE 7 : La vérification de l'identité et de la catégorie d'âge (voir la tranche d'âge sur la lettre d'invitation) sera effectuée dès l'arrivée des équipes, le responsable des licences (présentation des licences et cartes d'identité ou passeport). La photocopie de la licence n'est pas acceptée s'il n'y a pas de pièce d'identité.

ARTICLE 8 : Chaque club participant sera responsable des assurances diverses couvrant les risques d'accidents, responsabilité civile des joueurs et accompagnateurs, le comité déclinant toute responsabilité à cet égard.

ARTICLE 9 : Les arbitres seront des jeunes arbitres de la section Stade Brestois Arbitrage. Entourés de jeunes arbitres du Plougastel Football Club en cas de besoin.

ARTICLE 10 : Une feuille de match sera établie pour chaque équipe et sera valable pour la durée du tournoi. Le dirigeant devra y inscrire: nom, prénoms, date de naissance des 16 joueurs. Tous les joueurs seront autorisés à rentrer en cours de jeu. Les joueurs devront garder le même numéro de maillot durant tout le tournoi (numéros inscrits sur la feuille de match).

ARTICLE 11 : Le classement se fera par point : 3 par match gagné 1 par match nul 0 par match perdu

Si deux équipes ont le même nombre de points à l'issue des 3 journées, l'équipe ayant la meilleure différence de buts générale sera classée première. En cas d'égalité, priorité à la meilleure attaque. En cas de nouvelle égalité, le classement sera déterminé par la différence de buts marqués dans le match joué entre les deux équipes. Si ce procédé n'est pas décisif, il sera fait appel aux tirs au but.

ARTICLE 12 : Toutes les rencontres se disputeront en 1 période de 20 minutes, sauf les finales (principale et consolante) qui dureront 2 X 12 minutes, séparées par un temps de repos de 4 minutes.

ARTICLE 13 : Pour les finales et matchs de classements en fin de tournoi, les rencontres se terminant sur un score nul seront suivies par une ou plusieurs séries de tirs au but, suivant les règles de l'UEFA. Dans chaque série, 5 joueurs différents, choisis parmi les joueurs ayant terminé la partie, exécuteront ces coups de pied. L'arbitre déterminera, par tirage au sort, l'ordre de passage de ces coups de pied.

ARTICLE 14 : Les équipes ont la possibilité de présenter cinq joueurs (maximum) licenciés dans d'autres formations, sous réserve: Que ces dites formations ne sont pas présentes au tournoi ; De la présentation des licences.

ARTICLE 15 : Toute dégradation dans les installations sera à la charge du club fautif.

ARTICLE 16 : Le comité directeur se réserve le droit de modifier le déroulement du tournoi ainsi que le règlement, si besoin est. Il tranchera tout litige éventuel non prévu par le règlement, y compris les cas de force majeure.